

L'eau du robinet est colorée, que faire ?

L'approvisionnement en eau de votre commune a récemment été modifié. Auparavant, c'était les sources de Thierrens et Montaubion (pour $\frac{2}{3}$) et le Léman (pour $\frac{1}{3}$) qui vous alimentaient via le réservoir de l'Orme. Depuis plusieurs semaines, votre commune est exclusivement alimentée par le Léman. Des modifications d'approvisionnement ont été nécessaires suite au constat de la présence de résidus de chlorothalonil dans les eaux des sources de Thierrens et Montaubion. Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne, soucieux de distribuer une eau parfaitement conforme, a pris la décision de mettre hors service l'ensemble des captages touchés au plus tard dès le mois de mars 2020. Un certain nombre de consommateurs des communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Bousens et Etagnières, ont depuis vu l'eau de leur robinet prendre une couleur inhabituelle.

Que se passe-t-il ?

L'eau du Léman est une eau peu calcaire, contrairement à l'eau des sources de Thierrens et Montaubion qui l'est deux fois plus. Ce changement d'approvisionnement a donc modifié les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et provoque une dissolution de la couche de calcaire formée auparavant. Des particules de corrosion sont ainsi libérées et mises en suspension dans l'eau. Selon son ampleur, ce phénomène connu peut causer des désagréments par la présence d'eau colorée qui va s'atténuer avec le temps.

Les bâtiments raccordés au réseau par une conduite de branchement privée en fer étiré (sans revêtement intérieur) sont particulièrement touchés par ce phénomène. L'eau du réseau public est relativement peu touchée par cette coloration car une grande partie des conduites ont un revêtement intérieur non métallique. De plus, le Service de l'eau effectue des purges du réseau de distribution pour remédier au problème lorsqu'il se présente.

L'eau est-elle consommable ?

Oui, ces désagrèments que nous regrettons vivement ne constituent aucun danger pour la santé. L'eau de distribution corrode l'intérieur des canalisations en fer ou en acier. Une partie du fer se retrouve dissoute dans l'eau, ce qui lui donne cette coloration rouge-brunâtre, gênante, mais sans impact sur la santé.

Que dois-je faire ?

- Renouvelez l'eau de votre branchement en ouvrant un robinet pendant plusieurs minutes, jusqu'à ce qu'elle devienne limpide. En cas d'inefficacité de la mesure, contactez le Service de l'eau qui effectuera un diagnostic et pourra vous conseiller sur les actions à mener.
- Si votre installation est équipée d'un filtre, nous recommandons de le faire nettoyer. Votre installateur sanitaire pourra vous renseigner.
- Pensez à nettoyer régulièrement les brise-jets de vos robinets.
- Si un adoucisseur d'eau a été installé dans votre immeuble, un réglage est probablement nécessaire. Avec une eau de la dureté de celle du Léman (14° f), un traitement d'adoucissement de l'eau froide destinée à la consommation humaine n'est pas recommandé.

Les actions entreprises par le Service de l'eau

Le Service de l'eau est conscient de la situation et a pris en main la problématique en effectuant des purges sur le réseau de distribution. Une surveillance est mise en place et des analyses régulières sont effectuées. Ces actions ont permis de limiter les désagrèments, elles seront poursuivies tant que nécessaire.

Si malgré les rinçages de vos conduites et le suivi des règles pratiques l'eau demeure malgré tout colorée, contactez le laboratoire du Service de l'eau au +41 21 315 99 22 ou par e-mail : eau.labo@lausanne.ch